

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 06 JANVIER 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

Courriel : verruyes@ccsudgatine.fr

Tel Mairie: 05/49/63/21/22

L'An deux mille vingt-deux, le six janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VERRUYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire, Mr CAILLET Patrick, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Mr CAILLET Patrick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 30 décembre 2022.

Présents : Mr CAILLET Patrick, Mme BIEN Michèle, Mr RUSSEIL William, Mme SERTILLANGES Natacha, Mme BONNAUD Fabienne, Mr HEITZLER Anthony, Mr AUNEAU Éric, Mme GAYCHET Virginie, Mme AVELINE Véronique, Mme FLEURY Guilaine.

Absents : Mr MINETTE François, Mr MIOT Valentin.

Secrétaire de Séance : Mr AUNEAU Éric est nommé secrétaire de séance

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle au conseil les délibérations prises lors de la précédente réunion. Le conseil approuve le compte rendu.

A l'ordre du jour de cette séance, seront évoqués les points suivants :

2022-01 : Maintien de William RUSSEIL en sa qualité d'adjoint au sein du conseil municipal

2022-02: Maintien de Natacha SERTILLANGES en sa qualité d'adjointe au sein du conseil municipal

2022-03 : Achat du groupement de commande électricité

2022-04 : Droit de préemption du bien immobilier 20 Rue Nouvelle 79310

VERRUYES

2022-05 : Travaux à façon paie Centre de Gestion 79

2022-06 : Personnel : ouverture de poste adjoint technique territorial d'animation

2022-01 MAINTIEN DE MONSIEUR WILLIAM RUSSEIL EN SA QUALITE D'ADJOINT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L2122-18 du code général des collectivités territoriales) :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les délégations prenant effet au 17 octobre 2020 accordées à Monsieur William RUSSEIL lui ont été retirées à compter du 07 décembre 2021 afin de redéployer les délégations ente les adjoints dans le cadre de la réorganisation et pour la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après ce redéploiement, il souhaite que Monsieur William RUSSEIL soit maintenu en sa qualité d'adjoint afin qu'une nouvelle délégation lui soit accordée à effet au 01 janvier 2022.

- Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable.

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 06 JANVIER 2022**2022-02 MAINTIEN DE MADAME NATACHA SERTILLANGES EN SA QUALITE D'ADJOINTE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L2122-18 du code général des collectivités territoriales):**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les délégations prenant effet au 17 octobre 2020 accordées à Madame Natacha SERTILLANGES lui ont été retirées à compter du 07 décembre 2021 afin de redéployer les délégations ente les adjoints dans le cadre de la réorganisation et pour la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après ce redéploiement, il souhaite que Madame Natacha SERTILLANGES soit maintenue en sa qualité d'adjointe afin qu'une nouvelle délégation lui soit accordée à effet au 01 janvier 2022.

- **Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable.**

2022-03 ACHAT DU GROUPEMENT DE COMMANDE ELECTRICITE :

Le Conseil Municipal de VERRUYES

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Acte Constitutif approuvé par le SIEDS lors de son Comité Syndical du 24 novembre 2014,

Considérant que la commune de Verruyes a des besoins en matière de :

- acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité.
- prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Considérant que le SIEDS a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public et de droit privé, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies

Considérant que la commune de Verruyes, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Verruyes au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :
 - o acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité ;
 - o prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 06 JANVIER 2022

- Autorise Monsieur le Maire à notifier au SIEDS l'adhésion de la commune de Verruyes au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
 - S'engage à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement ;
 - S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement,
 - S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.
- **Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable.**

2022-04 DROIT DE PREEMPTION DU BIEN IMMOBILIER 20 RUE NOUVELLE 79310 VERRUYES :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le bien situé 20 Rue Nouvelle 79310 VERRUYES, parcelle cadastrée AB143, est en vente et qu'une déclaration d'aliéner a été adressée à la mairie pour un montant de 13 000 €.

Monsieur Le Maire rappelle que si par délibération, en date du 22 décembre 2020, il a reçu délégation d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis dans le code de l'urbanisme (article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales), il souhaite que le conseil municipal délibère.

- **Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable.**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du report au prochain conseil du point suivant : Société de pêche : résultats 2021, adoption de la nouvelle répartition entre la société de pêche et la Commune et adoption du règlement.

2022-05 TRAVAUX A FACON PAIE CENTRE DE GESTION 79 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'adhésion au service Travaux à façon paie, passée avec le Centre de Gestion, est arrivée à échéance au 31 Décembre 2021.

Une nouvelle convention est proposée à l'Assemblée. Le Tarif de cette prestation s'élève à 9.50 € par bulletin au 01 Janvier 2022.

Après délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement, et donne pouvoir à Monsieur Le Maire de signer cette convention et tous les actes afférents.

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 06 JANVIER 2022

2022-06 PERSONNEL : OUVERTURE DE POSTE, ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL D'ANIMATION :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu les besoins de la collectivité, il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial d'animation,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial d'animation de 2^{ème} classe à raison de 6 heures 32 hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Crée un emploi d'adjoint technique territorial d'animation de 2^{ème} classe à raison de 6 heures 32 hebdomadaires

Questions et informations diverses

Monsieur Le Maire présente le bulletin municipal 2022.

La Séance est levée à 21h40

Le Maire,
CAILLET Patrick

